

# ENDOUFIELLE

## Rapport de Présentation

### - SOMMAIRE -

#### **1ère Partie :      DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - LOGEMENTS
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II -     ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III -   ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - PATRIMOINE
  - SERVITUDES

#### **2ème Partie :     PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -      CONTRAINTES**
  
- II -     ZONAGES**
  
- III -   TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie :     LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I -      INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II -     PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

# 1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune d'Endoufielle, d'une superficie de 1710 hectares, se situe à l'extrémité Est du département du Gers, proche du département de la Haute Garonne.

Elle est desservie par le RD 634 qui relie l'Isle Jourdain à Samatan puis par la RD n°243.

Elle est située à 9 kilomètres au sud du chef lieu de canton l'Isle Jourdain et proche de l'échangeur avec la RN n° 124 et de la zone d'activités intercommunale de Pont Perrin.

Intégrée dans la communauté de communes de la Save Lisloise, la commune enregistre ces dernières années une forte demande en terrains à bâtir. Le développement de l'Est Gersois proche de Toulouse et la mise à 2 fois 2 voies de la RN n°124 vont amplifier ce phénomène.

Elle est limitrophe des communes de Marestaing, Auradé, Seysses-Savès, Pompiac, Cazaux-Savès et Castillon-Savès.

La municipalité, soucieuse d'assurer un développement cohérent de son urbanisation et consciente des enjeux liés notamment à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain a souhaité élaborer un document d'urbanisme adapté en remplacement du MARNU: la carte communale.

Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

- ouvrir des terrains à la construction de façon mesurée
- développer les abords du village
- éviter le mitage
- programmer les investissements en matière de réseau d'eau et d'électricité et voirie pour le renforcement des secteurs urbanisés
- stopper le développement linéaire
- rentabiliser les réseaux existants et en particulier le réseau eaux usées
- préserver les secteurs naturels inondables
- maintenir l'activité agricole et son développement en limitant l'urbanisation à proximité des sièges d'exploitation

- DEMOGRAPHIE

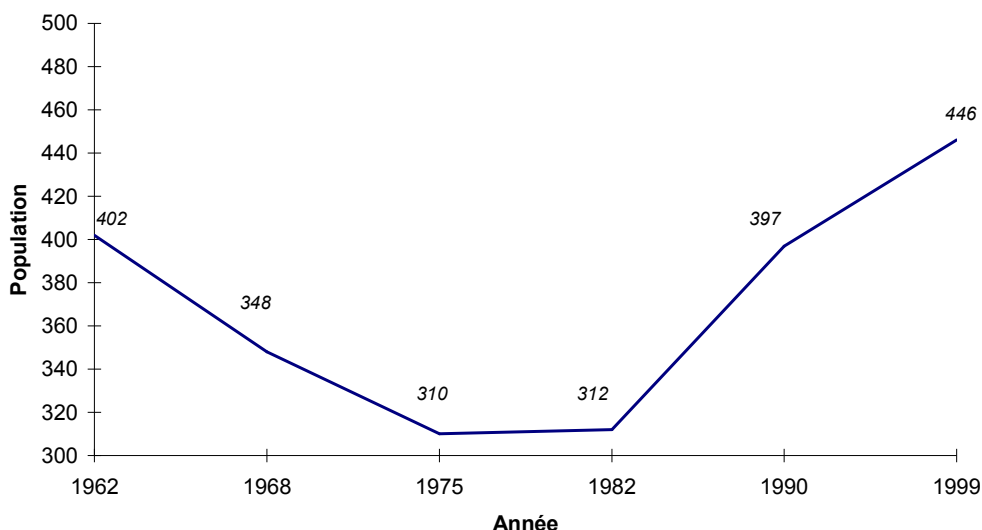
Après une très longue période de déclin démographique où la population est passée de 521 habitants en 1936 à 310 habitants en 1975, Endoufielle a vu sa population se stabiliser jusqu'en 1982. L'arrivée d'une population nouvelle, liée à l'influence de la métropole régionale et son développement vers l'Est gersois a engendré une augmentation rapide de la population:

- 397 habitants en 1990
- 446 habitants en 1999.

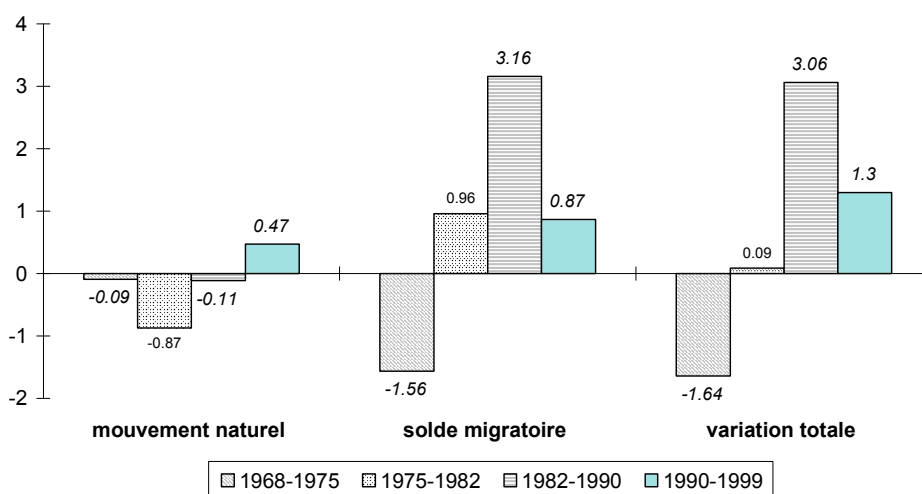
Cette augmentation est principalement due à un solde migratoire fort.

Le solde naturel est, quant à lui, devenu positif entre 1990 et 1999. Les effets de l'arrivée d'une population jeune en est la principale raison.

### Évolution de la population



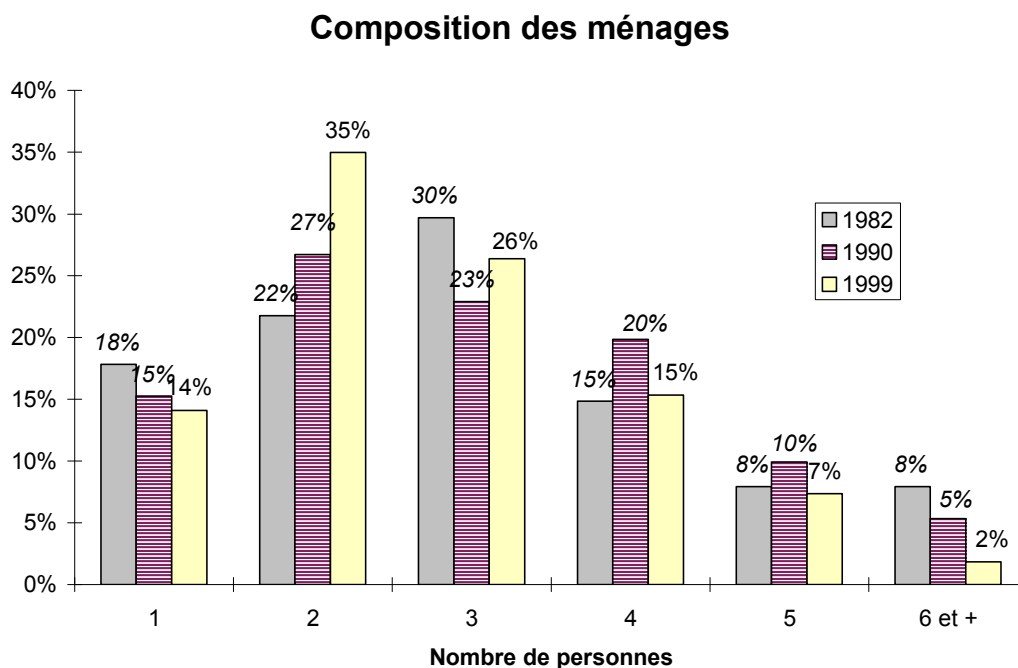
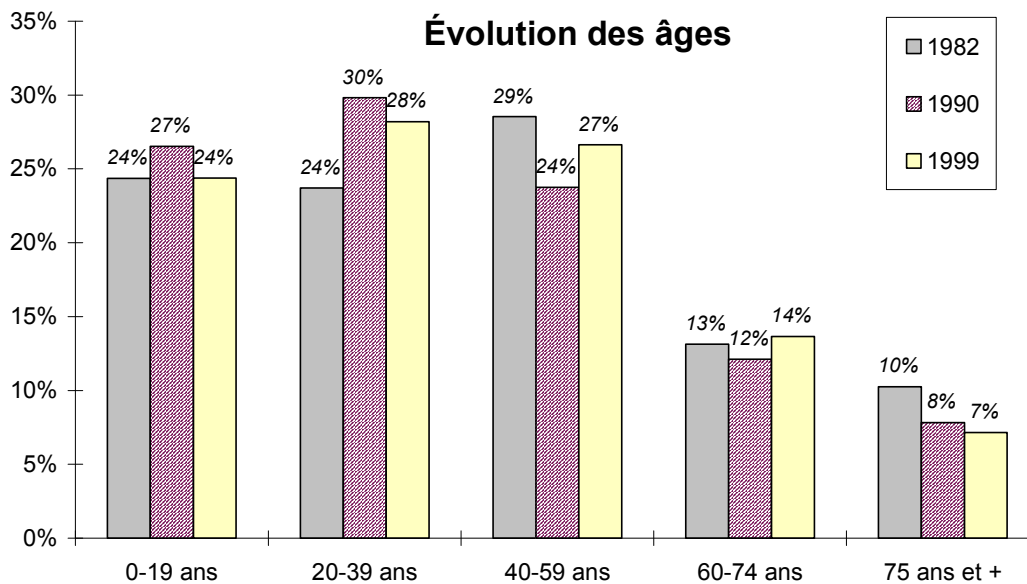
### Taux de variation annuels de la population



- Composition de la population :

L'évolution des ages montre une certaine stabilité pour chaque tranche lors des trois dernier recensements.

La composition des ménages maintien une stabilité, on observe toutefois une augmentation sensible des couples qui sont passés de 22% à 35% de la population.



- LOGEMENTS

- Dynamique de la construction :

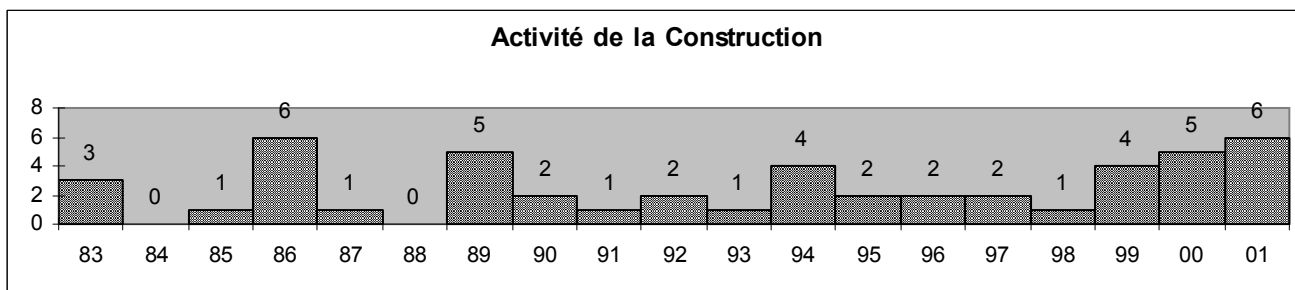
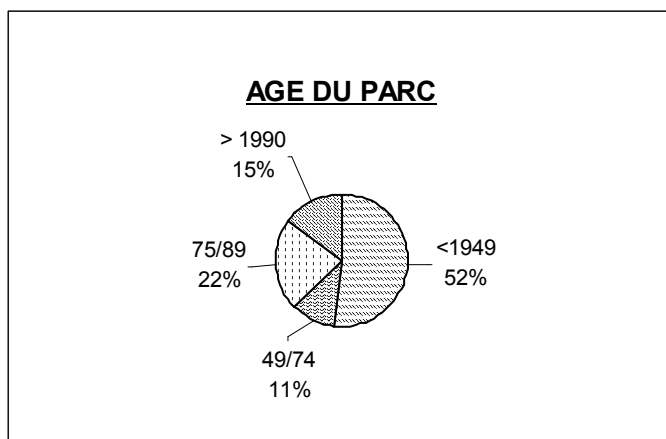
La construction neuve a été relativement stable sur la commune jusqu'en 1998 (1 à 2 logements par an), seules quelques années ont observées un pic de 4 à 6 logements (1986, 1989, 1994).

Une reprise s'est effectuée à partir de 1999 où le rythme de la construction semble se maintenir.

Il se stabilise ces dernières années à une moyenne de 5 logements par an.

Les logements vacants en 1999 étaient peu nombreux ( 10 ). L'arrivée d'une population nouvelle devrait permettre rapidement d'éliminer la vacance.

On trouve également sur la commune 7 résidences secondaires.

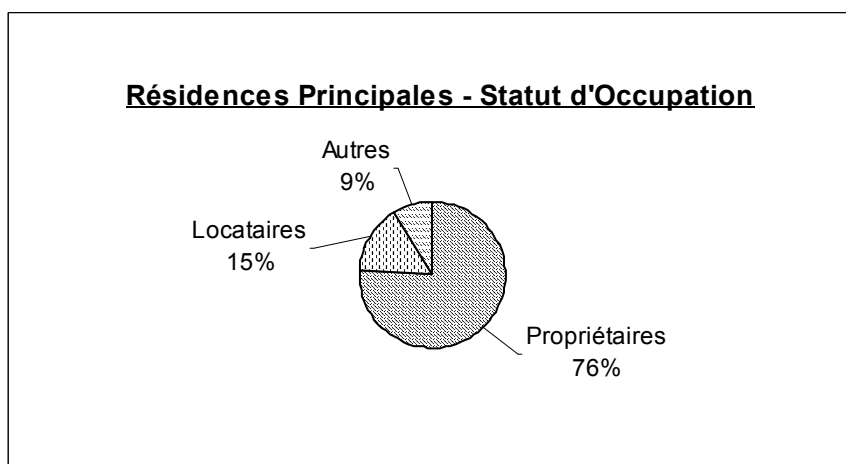
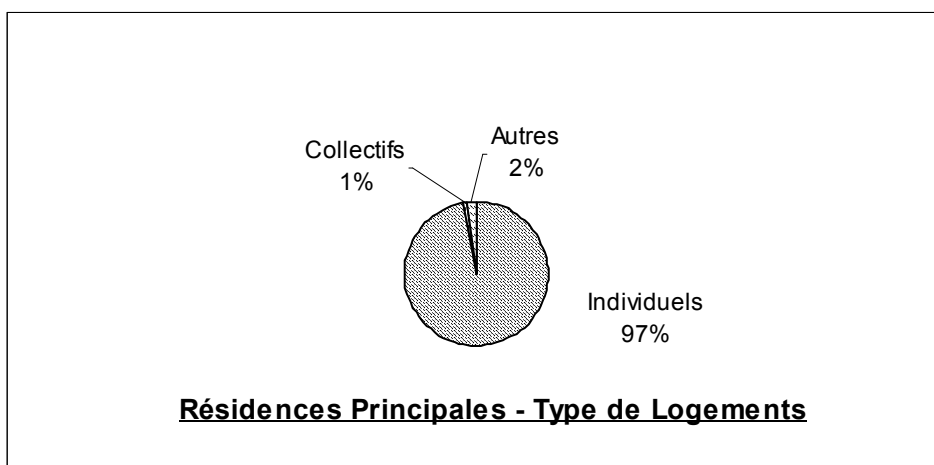


- Structure et état du parc

L'évolution de la construction ces dernières années a permis de rajeunir le parc, 37% des logements ont été édifiés après 1975.

La maison individuelle est le type principal de logements.

Près de 76 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, à noter cependant, 15 % du parc réservés à la location.

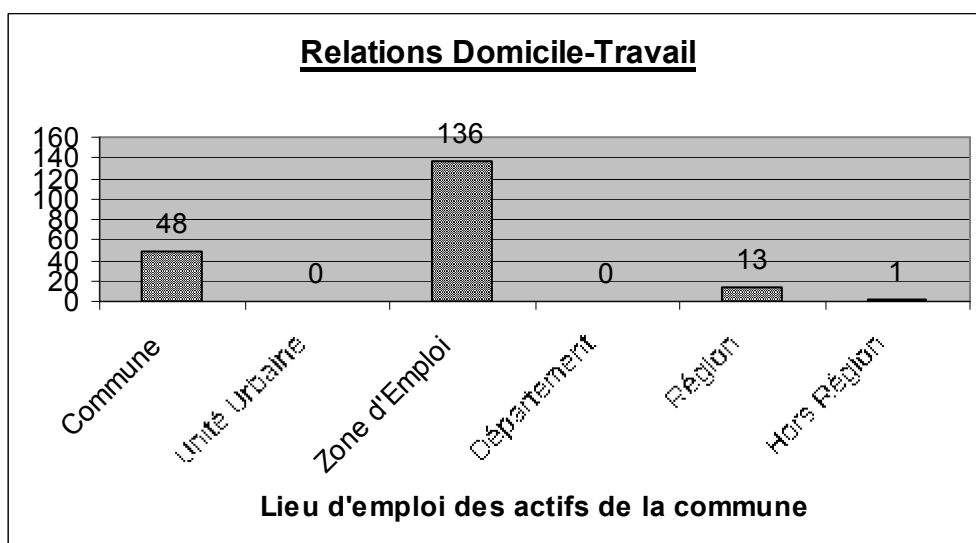
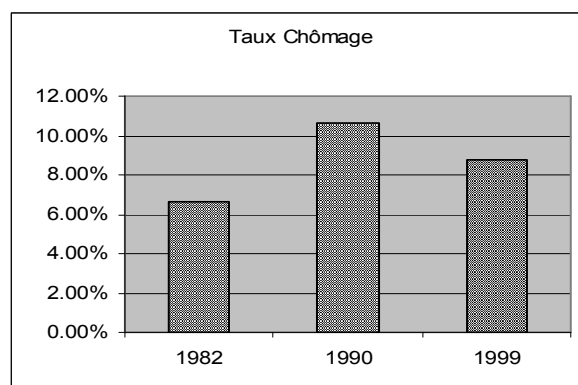
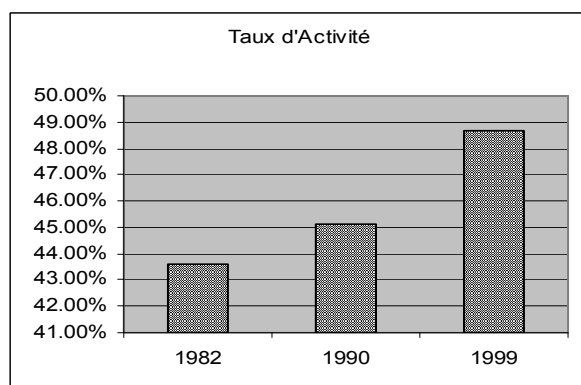
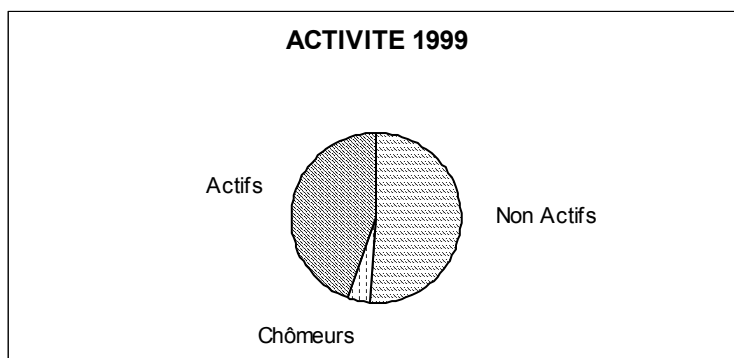


- ACTIVITES - EMPLOIS

La population active de la commune augmente régulièrement depuis 1982. On observe également en 1999 un taux d'activité en nette progression. Le taux de chômage a légèrement diminué en 1999.

La population active bénéficie de 117 emplois offerts sur Endoufielle, chiffre relativement stable depuis 1982.

Les actifs travaillent principalement sur la zone d'emploi à l'Isle Jourdain.



## **II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**

### **- MORPHOLOGIE DU SITE**

La commune d' Endoufielle est située à l'Est du département du Gers à proximité du chef lieu de canton l'Isle Jourdain.

Elle se situe sur les coteaux à l'Est de la vallée de la Save qui assure la limite communale Ouest. Elle est proche du département voisin de la Haute Garonne.

Le bourg est implanté sur la route départementale n° 243 qui débouche sur un axe important, la route départementale n° 634 qui relie l'Isle Jourdain à Samatan et passe à l'Ouest dans la vallée de la Save.

Le territoire communal d'Endoufielle est composé de coteaux orientés Nord – Sud et descendant vers la vallée de la Save.

La commune, de forme triangulaire est délimitée sur deux cotés par la vallée de la Save à l'Ouest et la vallée de la Boulouze à l'Ouest, ces deux rivières assurant la limite communale.

Ces coteaux offrent de grandes parcelles à l'agriculture où peu de végétation reste présente notamment dans la vallée de la Save.

Les altitudes varient de 141 m en vallée de la Save au Nord à 230 m sur les coteaux au Sud-Est du territoire.

Le village se trouve à une altitude environ de 210 m.



## - OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

Le village ancien d'Endoufielle, perché sur un point haut de la commune était autrefois fortifié. Son extension récente s'est essentiellement développée en ligne de crête, en redescendant vers la vallée de la Save. Cette urbanisation linéaire qui offre une vue dégagée vers les Pyrénées a pour conséquence d'étirer le village. Le développement de ces dernières années a favorisé la construction en épaisseur notamment avec la création d'un lotissement.

La demande croissante de ces dernières années a favorisé un développement linéaire le long de la voie communale n°1. Cette urbanisation anarchique et consommatrice d'espace mélange l'habitat et les parcelles agricoles.

Quelques activités se sont implantées au pied du bourg en bordure de la RD 634 (Scierie).

### b) Les grandes végétations

La commune est relativement peu boisée, conséquence d'une activité agricole intensive et aux modifications liées à une agriculture moderne. Seuls quelques bois subsistent notamment au Branat au nord et au Cornut et à Louisot au sud. On trouve peu de haies, ni en limite de parcelles agricoles, ni en bordure de voiries.

### c) Les ripisylves

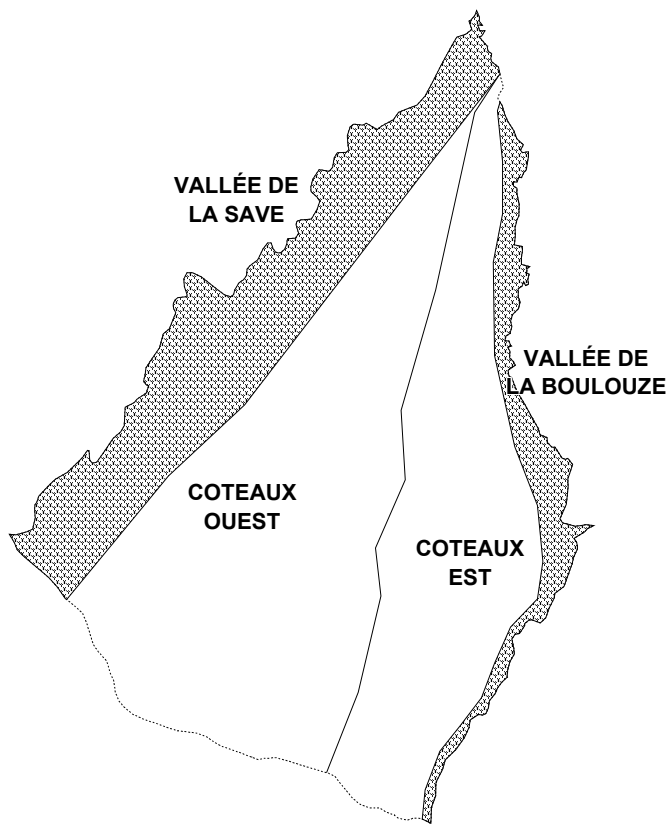
On les trouve principalement en accompagnement des rivières, le long de la Save et de la Boulouze.

### d) Les cultures

Les mutations agricoles ont permis de créer de grands espaces cultivés qui offrent un paysage nu lorsqu'ils sont en labour. On retrouve essentiellement une polyculture, céréales, oléagineux et pâturages.

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### LES SYSTEMES PAYSAGERS



#### - Vallée de la Save

Elle est très présente sur la commune d'Endoufielle. Elle est constituée de grandes parcelles agricoles. La vallée située entre la Save et la route départementale n°634 est entièrement submersible par temps de crues.

#### - Vallée de la Boulouze

Elle assure la limite communale à l'Ouest. Elle coule du Sud vers le Nord et vient se jeter dans la Save. Petite vallée, elle collecte les eaux des coteaux Ouest.

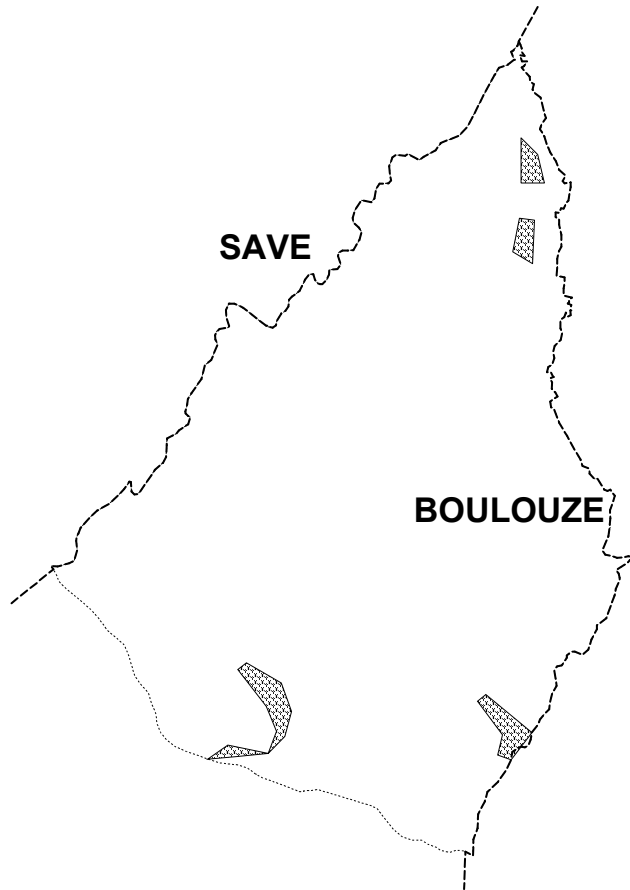
#### - Coteaux Ouest

Relativement peu pentus, ils offrent une succession de coteaux entrecoupés de ruisseaux qui recueillent les eaux de ruissellement et se jettent dans la Save. Réservés à l'agriculture, il y a peu de boisement. Ils accueillent le village ancien en point haut et son développement vers la vallée de la Save.

#### - Coteaux Est

Plus pentus que les coteaux Ouest, ils sont essentiellement réservés à l'agriculture. Les terrains les plus pentus sont recouverts de bois, notamment au Sud-Est. L'habitat se retrouve essentiellement le long de la voie communale en ligne de crête (habitat qui ferme les points de vue), par ailleurs, seules des fermes isolées marquent le paysage.

## LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS



Le système hydraulique de la commune s'établit à partir de ruisseaux qui viennent se jeter vers la Boulouze ou la Save.

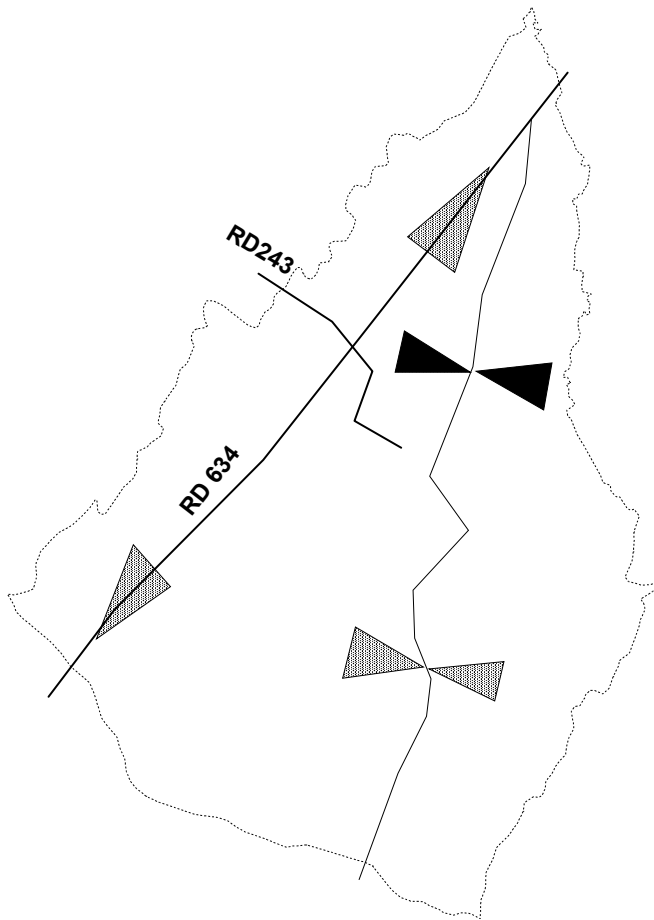
Ce sont de petits ruisseaux perpendiculaires aux 2 rivières principales qui recueillent les eaux dans les vallons créés entre chaque coteau.

La zone submersible de la Save crée une contrainte particulière dans la vallée, celle de la Boulouze plus étroite touche uniquement la limite Est de la commune.

Le territoire communal est très peu boisé. Seuls quelques vestiges de bois plus importants sont disséminés sur la commune. Ce sont les coteaux à l'Est, plus pentus, qui ont conservé les espaces boisés.

Très peu de haies ont subsisté à l'activité agricole moderne, elles ont été arrachées au profit de grandes parcelles cultivées en particulier sur l'Ouest du territoire.

## LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE

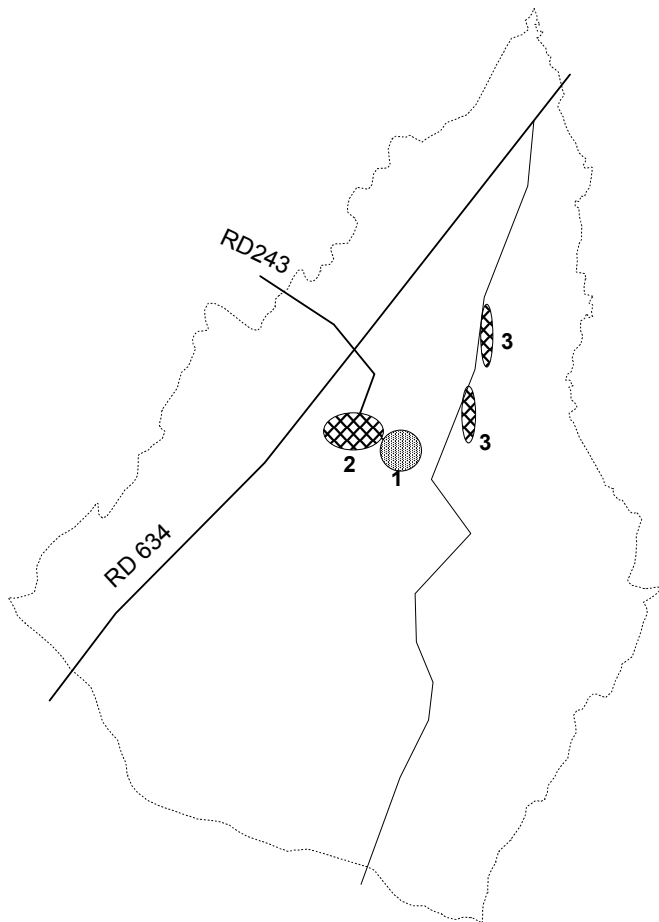


La commune est desservie par une voie importante, la RD 634, elle longe la vallée de la Save et relie la commune vers l'Isle Jourdain et la RN 124 et Toulouse. Cette voie très dégagée offre des points de vue sur la vallée de la Save et vers le bourg et les coteaux environnants. Une autre voie moins importante, la RD 243 relie le village à la RD 634.

La voirie secondaire assure un maillage du territoire. La voie communale n°1, qui traverse la commune du Nord au Sud et implantée en ligne de crête, offre des points de vue des deux cotés

Les champs de vision sont relativement importants sur toutes les voiries car peu de haies ou d'éléments boisés ne viennent les fermer.

## LE SYSTEME URBAIN



### 1 – Le village ancien :

Ancien bourg fortifié et situé en crête au dessus de la vallée de la Save, il est implanté sur un plateau et est regroupé autour de l'église. Le quartier de la Haille est une placette située extra-muros et un véritable quartier formé de maisons construites alentour.

### 2 – Les extensions récentes :

elles sont implantées en linéaire le long de la route départementale 243 à l'Ouest. Les terrains urbanisés offrent un beau point de vue. Le développement vers le Sud s'est traduit par la création d'un lotissement.

### 3 – Voie communale n°1

il s'agit d'un développement linéaire qui s'est réalisé au coup par coup. Située en ligne de crête, cette urbanisation ferme les points de vue et sature une voirie peu adaptée.

## **PATRIMOINE**

La commune possède un patrimoine bâti de qualité avec notamment:

- Le village ancien autrefois fortifié
- Le château du Brana
- Le moulin vieux de Larribaut
- L'église
- La chapelle saint Roch
- Les vestiges des portes fortifiées du village

## **SERVITUDES**

**EL 2** Défense contre les inondations. Zones submersibles.  
Zone inondable de la Save

**PT2** Télécommunications – centres émission réception obstacles  
Poste d'aide à la navigation aérienne de Toulouse-Endoufielle CCT 032.24.002

**T7** Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

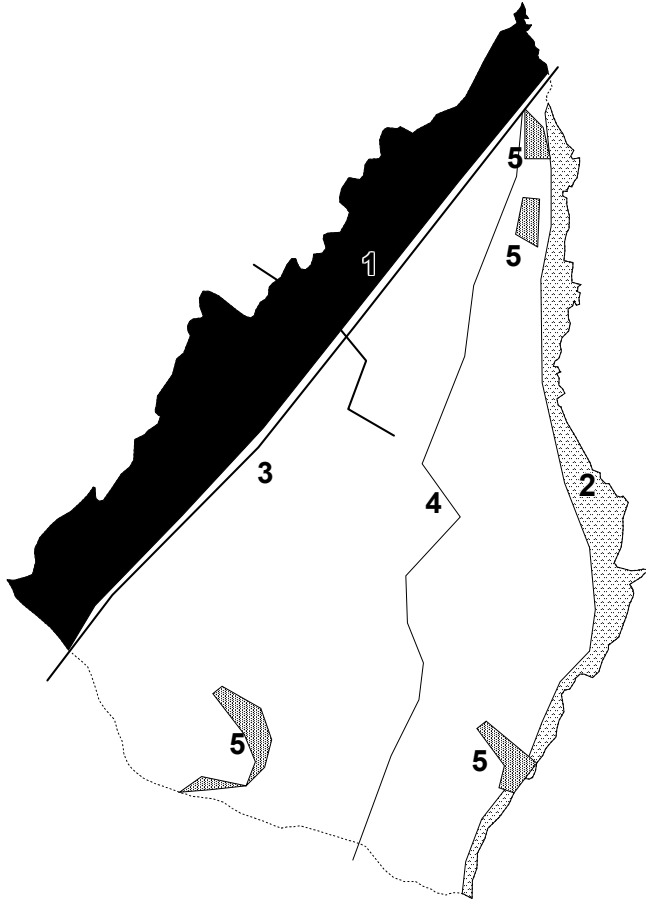
## **CONTRAINTE**

Mouvements de terrains de type retrait-gonflement des argiles

Risques naturels                      risques inondations: la Boulouze

## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



1 – zone inondable de la Save

2 – zone inondable de la Boulouze

3 – route départementale n°634

4 – voie en crête – points de vue à préserver, urbanisation linéaire à stopper

5 - secteurs naturels boisés

## - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Au Village	Cette zone reprend le bourg ancien ainsi que les extensions récentes qui se sont développées le long de la voie en redescendant vers la save. Elle englobe également le lotissement au sud du village. Correctement desservie, elle offre quelques possibilités de constructions sur des terrains libres. Le développement au nord a été limité au bâti existant pour favoriser un développement au Sud, plus agréable et raccordable au réseau eaux usées.
ZC 2 Au Sud Est du village	La volonté municipale de maintenir un développement organisé autour du bourg a favorisé ce secteur situé entre le lotissement et le cimetière. L'aménagement du site devra s'organiser à partir d'une voie nouvelle vers la route du cimetière. Le raccordement au réseau eaux usées pourra s'effectuer en gravitaire. Cette zone viendra compléter les abords immédiat du bourg ancien.
ZC 2 Au Sud Ouest du village	Dans un soucis de maintenir l'urbanisation proche du centre, une extension en continuité du lotissement est envisagée. Ce secteur pourra s'organiser à partir de la voie communale n°6 et se raccorder au réseau eaux usées qui passe sur cette voie. La zone restera en retrait de la route départementale n°634 afin de préserver les futures constructions des nuisances sonores. L'urbanisation de cet ensemble nécessitera la prise en compte des aspects sécuritaires pour le débouché sur la route départementale 634. Les sorties devront donc s'organiser pour que le trafic remonte vers le village et la RD 243, de façon à concentrer les accès vers le bourg sur un seul carrefour sécurisé (RD 243/RD634).
ZA 2 A la Haille	C'est une zone réservée aux activités implantée en bordure de route départementale n°634 où plusieurs activités sont installées. Elle sera légèrement étendue sur les terrains de l'autre coté de la RD n°243, mais limitée pour ne pas créer une urbanisation linéaire. Aucun accès nouveau se fera directement sur la RD n°634.
ZN i	C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible de la Save et de la Boulouze.
ZN	C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.



## MODIFICATIONS

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en ha</b>	<b>Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations</b>
<b>ZC 1</b>	Au Village	<b>12.31</b>	<b>9</b>
<b>ZC 2</b>	Au Sud Est du village	<b>6.01</b>	<b>20</b>
<b>ZC 2</b>	Au Sud Ouest Du village	<b>8.80</b>	<b>20</b>
<b>ZA 2</b>	A la Haille	<b>2.92</b>	<b>2</b>
<b>ZN i</b>	La Save La Boulouse	<b>397.60</b>	<b>/</b>
<b>ZN</b>	le reste du territoire	<b>1282.36</b>	<b>/</b>

<b>ZC 1</b>	TOTAL	<b>12.31</b>	<b>9</b>
<b>ZC 2</b>	TOTAL	<b>14.81</b>	<b>40</b>
<b>ZA 2</b>	TOTAL	<b>2.92</b>	<b>2</b>
<b>ZN</b>	TOTAL	<b>1679.96</b>	<b>/</b>

## **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :**

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée essentiellement sur les terrains au Sud. La volonté communale d'un aménagement cohérent devra se traduire par la création de voies nouvelles permettant une urbanisation cohérente du secteur.

Le conseil municipal a voulu arrêter le développement linéaire et l'éparpillement urbain en favorisant les extensions proches du centre favorisant ainsi la vie du cœur de village. Un aménagement paysager de la traverse d'agglomération a été réalisé et conforte ainsi l'image de bourg.

#### Voirie :

Le développement d'Endoufielle s'est principalement assuré jusqu'à présent en bordure des voies. La carte communale a limité l'urbanisation linéaire afin de maîtriser la multiplication des accès et ainsi préserver la sécurité des usagers. Les extensions autour du bourg devront s'aménager de façon à orienter les accès vers la RD 243 afin de maintenir les échanges sur un seul carrefour avec la RD 634.

#### Assainissement :

La municipalité a souhaité développer ses extensions à proximité du bourg ancien afin de profiter et de rentabiliser des travaux réalisés en matière de réseau eaux usées. Toutes les nouvelles zones pourront ainsi se raccorder à ce réseau.

## **II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### Patrimoine :

Le développement urbain a été limité autour du village. La commune a souhaité arrêter le développement linéaire qui s'effectuait le long des routes de crête qui aurait à terme fermé le paysage et les points de vue.  
Elle préconise la présence d'espaces verts autour des nouvelles constructions et de maintenir des lots assez grands pour garder cette image de village rural.

### Environnement et Paysages :

Maintien d'une urbanisation autour de l'existant.  
Arrêt de l'urbanisation le long des routes de crête  
Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.  
Aménagement de la traverse dans le cœur du bourg.  
Maintien en zone naturelle des espaces sensibles.  
Des zones de protection ont été définies autour des secteurs submersibles de la Save et de la Boulouse. Elles préservent d'une urbanisation en secteur inondable et maintiennent une coulée verte sur la commune.  
Les secteurs boisés ont été maintenus en secteur naturel.  
Les espaces naturels agricoles ont été préservés.